



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020
19 heures 00

GF/SP

N° 002507

Service patrimoine et musée - Demande de subvention DRAC pour la remise aux normes de l'électricité de la basilique Sainte-Anne.

Affiché le :

Le jeudi 30 janvier 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la basilique Sainte-Anne constitue le premier centre d'intérêt patrimonial et touristique de la ville. À ce titre, la ville souhaite engager des travaux de remise aux normes électriques dans un double objectif de sécurité et de valorisation de ce lieu.

Madame le Maire rappelle également que les tableaux électriques sont vétustes et ne permettent pas d'assurer les besoins liés aux différents usages de l'édifice. Elle souligne que l'éclairage est insuffisant et ne permet pas de mettre en valeur le mobilier conservé dans la basilique. Enfin, les câbles du réseau électrique sont apparents et disgracieux.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de remise aux normes électriques interviendront en deux phases en 2020 et 2021. En 2020, un maître d'œuvre sera recruté. Il sera chargé de réaliser le diagnostic complet de l'installation, de proposer des solutions à la ville, en concertation et accord avec celle-ci, l'affectataire de l'église et les services compétents de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Enfin, il accompagnera la ville dans toutes les phases du projet jusqu'à son achèvement. Les travaux devraient intervenir en 2021.

Madame le Maire dit que l'analyse des offres du marché public portant sur le recrutement du maître d'œuvre a conduit à retenir un prestataire, en concertation avec la DRAC (Conservation régionale des Monuments Historiques), pour un montant de 31 400 €HT, soit 37 680 €TTC.

Madame le Maire annonce enfin la basilique Sainte-Anne est classée au titre des Monuments Historiques. À ce titre, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation régionale des Monuments Historiques, pour l'année 2020, une subvention d'un montant égal à 40% du montant hors taxe des travaux prévus, soit 12 560 €

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

CONSIDÈRE, qu'il est nécessaire, pour des motifs de sécurité et de valorisation, de remettre aux normes l'électricité de l'ancienne cathédrale Sainte-Anne, premier centre d'intérêt patrimonial et touristique de la ville.

CONFIRME, la décision de procéder au recrutement d'un maître d'œuvre en 2020.

DIT, que la dépense est financée par les crédits inscrits reportés à l'article 2031, de l'opération 1200 (investissement pour l'ancienne cathédrale Sainte-Anne), de l'exercice budgétaire 2020.

AUTORISE, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 12 560 € pour la maîtrise d'œuvre de la remise aux normes de l'électricité de la basilique Sainte-Anne, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation régionale des Monuments Historiques.

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**